



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1214 - Programme de modernisation
des itinéraires (PDMI)**

**PDMI 2009-2014 - Conventions particulières de
financement - A 35 / Réduction des nuisances
sonores de l'infrastructure routière dans la traversée
de STRASBOURG - RN 59 / Déviation de CHATENOIS**

Rapport n° CP/2011/588

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les modalités financières d'intervention du Département du Bas-Rhin pour la réalisation des études et travaux relatifs d'une part à la réduction des nuisances sonores sur l'A35 dans la traversée de l'agglomération strasbourgeoise, au droit d'Illkirch-Graffenstaden et d'autre part à la déviation de la RN59 à Châtenois.

Préambule

Lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006, il avait été décidé que dorénavant les investissements routiers de l'Etat sur son réseau seraient planifiés selon une logique d'itinéraires, dans le cadre de Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires (P.D.M.I.) routiers, distincts des « contrats de Projets » Etat-Région. Il était par ailleurs précisé que les collectivités locales pourraient s'associer à l'Etat pour accélérer la réalisation de ces programmes.

Ainsi, un certain nombre d'opérations ont été inscrites dans le cadre du P.D.M.I. alsacien, conduisant à une participation globale du Département à hauteur de 32,13 M€ sur un total (opérations haut-rhinoises et bas-rhinoises) de 234,19 M€, selon les dispositions figurant dans l'accord-cadre signé par les différents partenaires.

Cette participation du Département ainsi que la liste des opérations concernées ont fait l'objet d'une validation en session plénière du Conseil Général lors de sa séance du 26 octobre 2009.

A35 - Protections acoustiques au droit de l'agglomération strasbourgeoise

Parmi les opérations inscrites au P.D.M.I. figure la « réduction des nuisances sonores de l'infrastructure routière dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg ».

Une première phase de cette opération, et qui fait l'objet du présent rapport, concerne le secteur d'Illkirch-Graffenstaden et correspond au réhaussement du merlon d'Illkirch-Graffenstaden (rue des Bonnes Gens) le long de l'A35 ainsi qu'au remplacement de l'écran sur le franchissement de l'III.

La convention qui figure en pièce annexée a pour objet de préciser le cadre général des engagements financiers réciproques de l'Etat, et des collectivités cofinanceurs dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Cette première phase, d'un coût plafond de 2,1 M€ conduit à la répartition financière ci-après :

Etat :	50 % soit 1,050M€
Région Alsace :	12 % soit 0,252M€
Conseil Général du Bas-Rhin :	12 % soit 0,252 M€
Communauté Urbaine de Strasbourg :	26 % soit 0,546 M€

Pour l'année 2011, il est proposé de verser une partie de cette participation d'un montant de 200 000 € tel que cela est détaillé dans le tableau figurant en fin de rapport, étant entendu que des crédits supplémentaires seront nécessaires en 2012.

RN59 – Déviation de Châtenois

Le projet de déviation de Châtenois, déjà inscrit à l'ancien CPER 2000-2006, figure également au P.D.M.I. 2009-2014 pour permettre une poursuite des études et une mise en service à un horizon envisagé en 2017.

La commune de Châtenois est en effet traversée par la RN 59 supportant quotidiennement 20 000 véhicules. La réalisation de cette opération est cohérente avec la vocation d'écoulement du trafic de transit interrégional à travers le massif vosgien par le tunnel Maurice Lemaire, réouvert à la circulation depuis le 1er octobre 2008.

Cette déviation consiste en la réalisation d'une infrastructure neuve depuis l'échangeur A35/RN59 à l'Est, jusqu'au giratoire RN59/RD424 à l'Ouest avec échangeurs plans.

La convention qui figure en pièce annexée a pour objet de préciser le cadre général des engagements financiers réciproques de l'État, et des collectivités cofinanceurs dans le cadre de la réalisation de cette opération, pour un financement global de 47,68 M€ selon la répartition suivante.

Etat :	50 % soit 23,84 M€
Région Alsace	25 % soit 11,92 M€
Conseil Général du Bas-Rhin :	25 % soit 11,92 M€

Il convient de préciser que le coût global du projet est supérieur au coût financé via le P.D.M.I en cours (47,68 M€ financés pour un coût d'opération de 59 M€). Ainsi, des financements complémentaires devront nécessairement être recherchés.

Pour l'année 2011, aucun appel de fond n'est envisagé pour cette opération.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34063	204-20411-628	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

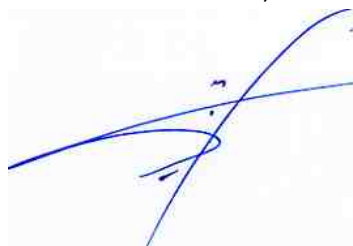
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le principe d'un cofinancement des études et travaux relatifs à la réduction des nuisances sonores au droit d'Illkirch-Graffenstaden, pour une participation du département fixée à 12 % du coût global, soit 252 000 € sur un montant total de de 2 100 000 € ;

- approuve le principe d'un cofinancement des études et travaux relatifs à la déviation de la RN59 à Châtenois, pour une participation du département fixée à 25 % du coût global, soit 11,92 M€ sur un montant total de 47,68 M€ ;
- approuve les projets de conventions particulières de financement dudit programme annexés au rapport ;
- autorise le Président à signer lesdites conventions.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL